

Évaluation d'impact du programme opérationnel (PO) FEDER-FSE 2014/2020 sur la professionnalisation des acteurs du Service public régional de l'orientation (SPRO) et l'Apprentibus

Le PO régional des Pays de la Loire 2014-2020 est doté de plus de 74 M€ de FSE, au sein duquel est financé au titre de l'axe 7, le programme de professionnalisation des acteurs du SPRO et l'Apprentibus.

Synthèse

Professionnalisation des acteurs du Service public régional de l'orientation (SPRO) et Apprentibus

L'objectif de l'évaluation est de **mesurer l'impact de la mobilisation du FSE dans le cadre du déploiement du SPRO et du dispositif Apprentibus.**

Il s'agissait donc d'une part, d'évaluer **l'efficacité, la pertinence, la cohérence, l'efficience**, et de qualifier, autant que possible, **les effets et impacts** attendus des actions conduites ; et d'autre part, de voir dans quelle mesure le FSE mobilisé dans le cadre de la réalisation des actions a contribué à produire les changements attendus.

Les outils d'investigation :

- Une analyse documentaire
- Un bilan physico financier reprenant les réalisations des dispositifs
- Des entretiens avec des acteurs du SPRO
- Deux enquêtes par questionnaire :
 - L'une, auprès des conseillers en orientation
 - L'autre, auprès des élèves inscrits dans une classe pour laquelle l'Apprentibus est intervenu

Pour rappel, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2014 avait fait de **l'orientation tout au long de la vie**, la toute première des cinq grandes orientations stratégiques de la Région Pays de la Loire afin de « favoriser la réussite sociale et professionnelle de chacun ».

La mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO) a constitué la principale réponse aux enjeux d'orientation professionnelle. Elle a permis l'institutionnalisation d'organisations d'acteurs de l'orientation en région, dans les territoires et sous forme de réseaux.

Le déploiement du SPRO s'accompagnait d'un enjeu fort de professionnalisation de ces acteurs, qui visait à faciliter les coopérations entre les acteurs de l'orientation d'une part, et à renforcer la cohérence, la complémentarité et la mutualisation des actions et des offres de service d'autre part.

L'Apprentibus, véhicule de type bus, dédié à l'orientation et qui s'adresse en priorité aux jeunes ligériens des collèges et des lycées, est, dans sa forme, innovant. La Région l'a conçu afin d'accompagner les jeunes dans leur découverte des métiers, des différentes voies d'accès à l'emploi et tout particulièrement de l'apprentissage.

La programmation FSE 2014-2020 en quelques chiffres

Données de programmation

- ▶ Deux conventions auprès du Carif Oref, sur une durée de 4 années, au titre du déploiement du SPRO :
 - ▶ Une programmation prévisionnelle FSE de 1 285 000 € sur une durée de 4 années (50% du programme total)
 - ▶ Des dépenses totales certifiées à hauteur de 1 756 189 €, dont 878 094 € financés par le FSE (arrêt du programme en 2018, avant la date initiale d'échéance)
- ▶ Une convention au titre de l'Apprentibus :
 - ▶ Une programmation prévisionnelle FSE de 215 000 € (50% du programme total programmé à 430 000 €)
 - ▶ Des dépenses totales certifiées à hauteur de 509 818 €, dont 215 000 € financés par le FSE
- ▶ Soit un total des dépenses certifiées au titre des deux actions de 2 266 007,45 € (1 093 094 € financés par le FSE)

Les réalisations

Réalisations portant sur le déploiement du SPRO dans la région Pays de la Loire

- ▶ 3 081 600 connexions aux outils d'orientation en ligne sur la période du conventionnement
- ▶ 3 003 jours participants réalisés au titre de l'action de professionnalisation des acteurs du SPRO (via la réunion de différents groupes, des échanges de pratiques, des « journées SPRO », des sessions de professionnalisation, etc.)
- ▶ Mise en place et développement d'outils partagés entre les différents réseaux de conseillers d'orientation, et de méthodes innovantes d'information et de valorisation des métiers : partage d'expériences, réalisation de 17 portraits territoriaux, création de films métiers, etc.
- ▶ Développement de la connaissance et de la promotion du réseau d'orientation vers les formations et métiers

Réalisations portant sur l'Apprentibus

- ▶ 19 140 jeunes sensibilisés au total au moyen de l'Apprentibus sur les deux années 2018 et 2019 de mise en œuvre de l'Apprentibus
- ▶ 85 établissements scolaires dans lesquels l'Apprentibus s'est rendu
- ▶ 16 territoires ayant accueilli l'Apprentibus
- ▶ 68 structures SPRO associées à la préparation et à l'animation des journées Apprentibus

La pertinence et la cohérence des actions financées par le FSE

De notre point de vue d'évaluateur, l'ensemble des actions financées par le FSE dans le cadre de la professionnalisation des acteurs du SPRO a répondu aux besoins de ces acteurs, en cohérence avec les autres dispositifs, et ce, à plusieurs titres :

- ▶ au titre de l'élaboration de la politique régionale d'orientation professionnelle (dès la fin de la période 2011-2014) et de sa convergence avec la politique opérationnelle régionale du FSE (2014-2020) ;
- ▶ au titre de la traduction des besoins exprimés par les différents acteurs du SPRO, chaque année, en matière de professionnalisation ;
- ▶ au titre de la stratégie régionale en matière d'orientation et de professionnalisation des acteurs ;
- ▶ au titre des stratégies des acteurs de l'orientation professionnelle en région et de leur plan annuel de professionnalisation.

L'Apprentibus a constitué pour sa part une réponse adaptée aux besoins d'outils ludiques et attractifs pour développer la connaissance des métiers.

Les apports du programme de professionnalisation et de l'Apprentibus

Le travail entrepris dès 2014 dans l'animation et la professionnalisation des acteurs a largement contribué à la structuration du SPRO ainsi qu'au développement d'une offre de service coordonnée sur les territoires.

Le SPRO est connu des acteurs qui en partagent les objectifs, en complémentarité de leur propre stratégie. La coordination des réseaux et des outils plus que la mutualisation a été un élément moteur dans la région. Cependant, certains acteurs et conseillers, interrogés en 2020, font part de points de vue mitigés quant à la satisfaction de leurs besoins. Il faut noter qu'une partie de ces points de vue est influencée par la nouvelle stratégie régionale en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle (SREFOP) dans laquelle certains peinent à y retrouver leur place.

Du point de vue des conseillers, les expériences 2014-2018 à retenir sont :

- ▶ une amélioration du niveau de connaissance de l'offre de service des différents réseaux par les conseillers eux-mêmes ;
- ▶ une amélioration de l'aiguillage et de la qualité de service auprès des publics ;
- ▶ une diffusion des « exemples de situations » des publics ;
- ▶ un développement de la territorialisation du SPRO sur l'ensemble du territoire régional ;
- ▶ un développement de l'outillage commun en matière de signalétique permettant une identification du SPRO y compris - a priori - par les publics bénéficiaires (non interrogés dans le cadre de cette enquête)
- ▶ une « expérimentation » positive des actions conduites dans le cadre de l'Apprentibus.

Le niveau d'appropriation du SPRO et de l'Apprentibus par les bénéficiaires

Le déploiement du SPRO a permis d'améliorer le niveau d'interconnaissance des acteurs. Néanmoins, celui-ci diffère selon le réseau d'appartenance. In fine, presque la moitié des répondants estime avoir un niveau de connaissance satisfaisant du réseau SPRO des Pays de la Loire et de ses membres.

Pour les parties prenantes interrogées dans le cadre des différentes enquêtes, ce n'est pas tant l'offre de services des uns et des autres qui est mieux connue, que le niveau d'interconnaissance entre les conseillers (les personnes « ont un visage »).

Précaution pour l'analyse :

Il est difficile d'apprécier un niveau d'appropriation dans l'absolu sans avoir un élément de référence comme point de départ. Cette analyse s'est basée sur l'appréciation – a posteriori – qu'ont les acteurs de ce niveau d'appropriation. Cette appréciation a été recueillie en 2020 sur des actions terminées en 2018 (à l'exception de l'Apprentibus).

Les apports des actions de professionnalisation et l'appropriation des outils

Du point de vue des acteurs institutionnels et des conseillers, tout ne s'est pas intégré de la même façon dans leurs activités professionnelles. De nombreux facteurs viennent influencer ce résultat sans qu'il soit réellement possible, en l'état, de conclure sur le rôle spécifique du financement FSE sur le degré d'appropriation.

Il est cependant possible d'affirmer que le plan de professionnalisation du SPRO a permis de toucher – directement ou indirectement, de façon individuelle ou collective - la quasi-totalité des conseillers en poste sur la période de sa réalisation (2014-2018).

Les sites internet dédiés à l'orientation et à l'apprentissage sont connus et mobilisés mais leurs évolutions permanentes n'ont pas permis de convaincre tous les utilisateurs quant à leur efficacité.

L'efficacité et l'efficacités des actions financées par le FSE

De notre point de vue d'évaluateur, le taux de pénétration des actions de professionnalisation semble satisfaisant. Malgré l'absence de données détaillées sur le taux de conseillers formés au sein des différentes structures, les données recueillies sur les sessions de professionnalisation et les retours des entretiens témoignent d'un bon niveau de mobilisation du programme.

Néanmoins, le point de vue des conseillers met en évidence le fait que **l'amélioration de la connaissance des offres de service des autres réseaux** et **l'amélioration de la qualité de l'accompagnement** du public, principaux objectifs assignés par les conseillers, n'ont été, selon eux, que partiellement atteints.

De notre point de vue d'évaluateur, le **dispositif de l'Apprentibus** tel qu'il a été financé dans le cadre du PO FSE est **une «expérimentation» intéressante** par le fait qu'elle mobilise assez facilement les jeunes et les collèves – y compris dans les zones rurales – par la **modernité et l'attractivité des outils** qu'il présente. Il se situe à la marge des objectifs initiaux ciblés dans le programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020.

En conclusion de l'évaluation : le FSE a joué un rôle intéressant d'accélérateur dans la structuration et la mise en œuvre du SPRO et de l'Apprentibus

La plus-value des actions soutenues par le FSE

Selon les propos des acteurs institutionnels et des conseillers interrogés dans le cadre des enquêtes, **le programme opérationnel FSE a eu un effet accélérateur indéniable** : en doublant les moyens de la Collectivité régionale, les actions ont pu être mises en œuvre plus rapidement pour l'ensemble des acteurs concernés. En l'absence de FSE, la réalisation du projet aurait pris deux à trois années de plus.

Au titre de l'Apprentibus, le financement apporté par le FSE a permis de disposer de plus d'outils et de faire plus de visites. Les élèves ont pu découvrir de nouveaux métiers et comprendre ce qu'est l'apprentissage. Pour autant, cette étape dans l'orientation des élèves ne semble pas, pour la moitié d'entre eux, décisive dans les choix immédiats de scolarisation.

Le taux de réalisation de l'ensemble du programme est de bonne qualité.

Du point de vue de l'Autorité de gestion et de la Direction opérationnelle concernée, c'est cet effet accélérateur de projets et d'actions qui est le plus souvent mis en avant. Le financement a permis indéniablement de faire plus.

De notre point de vue d'évaluateur, cet effet accélérateur est indéniable. Cependant, nous pointons dans notre évaluation le fait que la gestion **de l'évolution stratégique du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) vers la Stratégie Régionale Emploi Formation Orientation Professionnelle (SREFOP) a fragilisé l'évolution en dynamique du réseau des conseillers de l'orientation**, dynamique qu'il conviendrait de reformaliser.

Préconisations

En partant de l'hypothèse que **le programme FEDER-FSE + 2021-2027 [post 2020] des Pays de la Loire intègre l'orientation professionnelle** parmi ses priorités, il conviendra à la fois :

- ▶ **de définir les changements attendus** au titre de l'orientation professionnelle dans le cadre de ce programme FSE+ ; voire d'une manière plus large, dans la stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle ;
- ▶ **d'identifier la valeur ajoutée** du FSE + dans l'ensemble des financements régionaux en faveur des actions visant l'orientation tout au long de la vie et de tous les publics (autrement dit, toutes les formes d'orientation professionnelle).

Ces changements attendus doivent trouver leurs origines dans les **éléments de contexte** :

- ▶ **la stratégie régionale emploi formation orientation professionnelle (SREFOP) et le plan régional de l'orientation tout au long de la vie (2019) ;**
- ▶ **la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel** (intégrant un développement du conseil en évolution professionnelle, de la VAE et du dispositif de financement par le compte personnel de formation (CPF) – et donc des process d'auto orientation) ;
- ▶ **un contexte socioéconomique particulier, induit pas la crise sanitaire du COVID**, et entraînant une reconfiguration du marché du travail (mobilités, transitions professionnelles, nouvelles façons d'exercer un certain nombre de métiers, nouvelles fonctions, etc.) ;
- ▶ **l'expression des besoins des bénéficiaires** (publics et conseillers d'orientation) qu'il conviendra de recueillir de façon plus ciblée en préalable.

Ainsi, nous préconisons **trois grands axes stratégiques** dans lesquelles viennent s'inscrire un certain nombre d'actions.

[1] Contribuer à (re)faire vivre une identité « orientation »

De **fortes attentes** se sont exprimées autour d'un premier changement important qui serait celui, en quelque sorte, de **(re) faire vivre ou faire (re)vivre une identité « orientation » parmi les acteurs de l'EFOP en général**. À travers cette première orientation stratégique recommandée, il s'agirait :

- ▶ **d'assurer une dynamique de réseau pour les conseillers d'orientation**, même si ces derniers sont intégrés dans un réseau plus large englobant les mesures liées à l'emploi et à la formation professionnelle. Cela permettrait de répondre au sentiment de « désappartenance » au réseau régional d'orientation exprimé par les conseillers d'orientation.

En termes d'actions : une animation régionale d'un réseau des professionnels de l'orientation est recommandée, intégrée dans l'animation SREFOP mais devant cependant disposer d'une bonne lisibilité (même en œuvrant ensemble, chaque réseau a besoin d'une identité propre).

- ▶ **de rendre pertinente et efficace (qualité et lisibilité) l'offre de service en matière d'orientation**, de façon à ce que l'aiguillage des publics soit fluide en permanence. L'information sur les formations et les métiers est elle-même également en permanente évolution.

En termes d'actions, il s'agirait de produire des outils actualisables en permanence sur le contenu, et stabilisés dans leur forme (nom, structure, etc.) en distinguant les outils à destination du :

- **public « jeune » : scolaires, apprentis et primo demandeurs d'emploi pour lesquels une approche par métiers et formations reste la clé d'entrée ;**
- **public « adulte » : salariés et demandeurs d'emploi : pouvant évoluer progressivement vers une approche par gestion des compétences.**

Cela induirait de :

- **Stabiliser les sites internet d'information portés par la Région pour le grand public comme pour les conseillers, et intégrant aussi bien la formation initiale, la formation professionnelle et l'apprentissage ainsi que la VAE.**
- **Proposer une veille permanente (régionale, collective, animée, ...) pour assurer la qualité en continu des informations disponibles, indépendamment des adaptations ou changements de stratégie régionale. Cette veille permanente est à mutualiser entre les dispositifs et les réseaux. Réussir la mutualisation pourrait ici être un objectif complémentaire.**

Il peut s'agir également de viser l'amélioration des espaces d'accueil, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel.

[2] Contribuer à adapter les compétences des conseillers d'orientation aux contextes locaux et sociétaux

Afin d'accueillir et d'orienter dans les meilleures conditions possibles tous les publics, dans tous les environnements, et pour tenir compte de la réalité locale du marché du travail, le PO FSE+ 2021-2027 devrait contribuer à **adapter les compétences des conseillers d'orientation** (tous publics, tous réseaux, tous dispositifs) afin de ne pas perdre les acquis du programme de professionnalisation 2014-2018 et de rebondir sur les nouvelles exigences sociétales et territoriales. Ce dispositif a démontré toute

l'importance – directe et indirecte – du plan de professionnalisation des acteurs. Le changement attendu est ici de reprendre une **offre d'accompagnement des conseillers**, sous une forme plus légère que celle du dispositif 2014-2018. Il serait attendu des conseillers qu'ils aient la capacité de s'adapter aux évolutions des pratiques du conseil tout en mobilisant des outils qui leur sont plus adaptés.

En termes d'actions cet accompagnement peut porter (sous des formes plus légères comme les webinaires par exemple, mais aussi de journées régionales rassemblant les conseillers en un même lieu) :

- **sur le développement des compétences des conseillers en matière de conseil basé sur la gestion des compétences pour s'adapter progressivement à la transformation du système de certifications et de formations ;**
- **sur le développement des compétences des conseillers pour accompagner les personnes qui auto construisent leur parcours (dans des conditions plus ou moins hasardeuses) : l'application du CPF a en effet ouvert le développement de nouvelles pratiques d'auto orientation professionnelle ;**
- **et ce, avec des outils adaptés au « conseil en ligne » et à l'hybridation des pratiques de conseil.**

[3] Contribuer à la découverte des métiers par le public cible des jeunes collégiens et lycéens

La **découverte des métiers par le public cible des jeunes, collégiens, lycéens, voire étudiants**, devrait rester un axe permanent de développement dans le cadre des politiques régionales en matière d'orientation professionnelle. Le public jeune sortant de formation initiale rencontre plus de difficultés à se projeter dans un système de compétences en lien avec des emplois. Cette découverte passe par la mise à disposition

d'outillages spécifiques, (qui par ailleurs peuvent également être mis à disposition des adultes). Le changement attendu est une meilleure appétence des jeunes pour les formations et les métiers en tension dans la région, tout en laissant la possibilité de se former et d'aller vers tous les métiers. Le changement attendu pourrait également être une diffusion des outils mobilisés dans le cadre des bus de l'orientation au-delà des espaces des bus.

En termes d'actions, sont à intégrer dans cet objectif :

- **l'organisation des circuits des bus de l'orientation ;**
- **la création des supports de communication adaptés à la présentation des métiers et des formations ;**
- **la rencontre effective des jeunes avec des professionnels (au sein des collèges et/ou des entreprises).**

Un travail préalable est à construire avec l'Éducation nationale, en particulier autour des Comités locaux École Entreprise (CLEE). Globalement il est attendu également que le dispositif retenu soit suffisamment souple pour évoluer dans le temps, en particulier si les orientations stratégiques sur lesquelles il se fonde sont susceptibles d'évoluer au cours de la période (qui, rappelons-le, est longue – 2021/2027).